

La Gazette, 21 novembre 2011



N° et date de parution : 2102 - 21/11/2011
Diffusion : 34467 Page : 10
Périodicité : Hebdomadaire Taille : 10 1/4
LGAZETTEDES\_2102\_10\_0.pdf 1108 cm2
Site Web : http://www.lagazettecommunes.com/

Jean-Pierre Bel, président du Sénat, sénateur (PS) de l'Arige

« Le Sénat va faire avancer la démocratie territoriale »

Le nouvel homme fort de la Haute Assemblée réunira des états généraux des élus locaux fin février. Au programme : les compétences, les finances, la gouvernance territoriale, etc.

En quoi le rôle de la Haute Assemblée est-il favorable à votre vision, le 25 novembre, à la tête du Sénat?
Le président de la République s'est adressé aux élus locaux... Il s'agit, avant tout, de réunir des états généraux, sans oublier les collectivités. Aucune association d'élus n'a travaillé... je suis même l'association des maires de France (AMF) et le conseil national des élus locaux.



Sur quels sujets porteront ces états généraux?
Ils traiteront de toutes les questions auxquelles il ne peut être répondu de manière adéquate par les collectivités, les finances, la gouvernance territoriale, les relations avec l'Etat... Avant de passer aux conditions de l'élection présidentielle, nous ne pouvons pas nous en occuper maintenant. Mais des points de convergence vont émerger, comme en 2009, à l'occasion du rapport (C) de Claude Lévy (UMP) et Charles Martelli (LREM) co-rédigé par Pierre-Yves Collomb (PS, Va) et Yves Krattinger (PS). Un rapport dont il a été dit qu'il sera la réforme territoriale d'inspiration.

De quelle manière comptez-vous étayer de nouveaux liens avec les collectivités?
Il faut réinventer des états généraux pour faire avancer la démocratie territoriale. Les 50000 élus locaux recrutés, dans les toutes prochaines semaines, en questionnaires et

occupé par un comité de pilotage composé de représentants de tous les groupes du Sénat et présidé par Yves Krattinger (sénateur UDF et président du conseil général de la Haute-Savoie). Des réunions se tiendront en début d'année dans toute la France. Si le 1er février les territoires recourent aux principes de la loi de 2010, les élus locaux et leurs élus. Au terme de la session parlementaire, prévue au début de l'été 2012, les états généraux se tiendront au Sénat. Cette initiative s'adresse à tous, au-delà des circonscriptions politiques.

Un consensus peut-il se dégager au sein même de votre parti?
Les débats subsistent, par exemple sur l'option du suffrage universel direct des préfets de circonscription d'agglomération et de communauté urbaine. Mais nous sommes tous persuadés qu'il existe deux couples de nos propositions locales : la première, communément dénommée, porte sur la généralité, et la seconde, intercommunauté régionale, qui joue un rôle stratégique.

Le conseiller territorial : suite... et fin ?

L'agenda ne devient rien au hasard... Le 16 novembre, à la veille de l'ouverture, à Tours, de septième congrès de l'Association des régions de France (ARF), la Haute Assemblée a examiné la proposition de loi abrogeant le conseiller territorial. Un texte d'origine communautaire rédigé par les présidents des trois composantes de la nouvelle majorité sénatoriale: Nicole Dreyfus-Cohen-Spelt (UMP, Paris), Jacques Méliand (RDSE, Cantal) et François Bédaride (EELV-PS, Côte d'Or). Au terme de la nuit du 16 novembre, le Sénat a, par 179 voix contre 234, voté fin de la conseiller territorial après, selon la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, à défaut au sein du département et de la région. Après cet événement considérable qui a été le lancement du Sénat à gauche, nous aborderons les sujets en débat avec les collectivités, c'est-à-dire le président de la chambre haute, Jean-Pierre Bel. Quel est le plus naturel? « Encore un débat pour rien de plus, il faut une année de consultations de citoyens », dit-il. « Encore un débat pour rien qui restera sans suite », a répondu Philippe Richert, directeur de la « décentralisation des travaux du Sénat », le ministre chargé des Collectivités territoriales ne s'est pas montré au congrès de l'ARF, ce à quoi attend le 27 novembre au matin.

La proposition de loi de Jean-Pierre Borne, votée le 4 novembre par le Sénat, n'empêche-t-elle pas les élus de mettre en œuvre la nouvelle carte intercommunale?
Nous sommes très attachés aux communes rurales à une rationalisation de cette carte, là où les travaux ont été menés de manière conséquente, la copie ne sera pas revue. Nous voulons absolument éviter des « accouchements au forceps ». Après notre session du 6 octobre, François Jilès a lui-même assuré qu'il souhaitait une carte de mandats. Philippe Richert, ministre chargé des Collectivités territoriales, a demandé aux préfets de lever le pied en cas de difficulté. Tout cela ne fait dire que si nous ne pouvons pas rattraper les élections départementales, nous n'hésiterons pas à